



Ant

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le 09 mars à 18h30, se sont réunis en séance publique, les membres du conseil municipal de cette commune, légalement convoqués, au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie AILLET, Maire.

Date de la convocation et d'affichage : 04/03/2026

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 9

Nombres de conseillers présents ou représenté(s) :

Nombre de conseillers votants :

Présents : Jean-Marie Aillet, Yves Marlas, Guy Bertazzo, Aurélie Salgues, Philippe Lafabrie,

Pouvoir(s) : Vincent Lahens donne pouvoir à Aurélie Salgues, Nicolas Ganil donne pouvoir à Yves Marlas

Absent(s) : Mathieu Thiberville, Laurence Amigues

Aurélie Salgues a été nommée **secrétaire de séance**.

Objet : Affectation du résultat 2025.

Affectation du résultat communal 2025 :

1°) section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice :	- 381 618,43 €
Recettes de l'exercice :	+ 416 333,25 €
Excédent de l'exercice :	+ 34 714,82 €
Excédent antérieur reporté :	+ 125 728,31 €
Résultat à affecter :	+ 160 443,13

2°) section d'investissement

Dépenses de l'exercice :	- 183 451,92 €
Recettes de l'exercice :	+ 111 571,05 €
Déficit de l'exercice :	- 71 880,87 €
Excédent antérieur reporté :	+ 49 223,14 €
Déficit de clôture :	- 22 657,73 €

Situation des restes à réaliser en investissement

Restes à réaliser en dépenses :	- 151 059,90 €
Restes à réaliser en recettes :	194 189,00 €

Excédent sur restes à réaliser : + 43 129,10 €

Excédent de financement : - 22 657,73 + 43 129,10 = 20 471,37 €

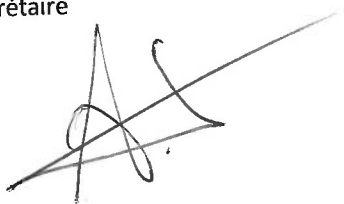
Affectation du résultat de fonctionnement :

- en réserves au c/1068 en investissement : 0 €,
- au report à nouveau en recettes de fonctionnement c/002 RF : 160 443,13 €

Après délibération le conseil vote à l'unanimité pour l'affectation du résultat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire



Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire

Le Maire
Jean-Marie AILLET

